



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

ARRETE DU MAIRE n°35/2026
Portant fermeture des équipements sportifs de la ville
du 21 juin 2026 au 25 juin 2026 inclus

Le Maire de la Ville d'Arpajon,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 ;

CONSIDERANT le passage niveau d'alerte canicule rouge pour l'Essonne à partir du 21 juin 2026 à midi ;

CONSIDERANT que l'état météorologique nécessite la fermeture des équipements sportifs à partir du 21 juin 2026 à 12h jusqu'au 25 juin 2026 inclus ;

CONSIDERANT que la fermeture de la structure peut être prolongée si le niveau d'alerte canicule rouge pour l'Essonne est maintenu ;

ARRETE

Article 1 : l'établissement du Gymnase Victor Hugo relevant du public situé au 23 rue Victor Hugo, l'établissement du Gymnase Emile Manuel relevant du public situé au 2 boulevard Abel CORNATON et le centre sportif Duhamel relevant du public situé Rue Marcel Duhamel seront fermés au public du 21 juin 2026 à partir de 12h jusqu'au 25 juin 2026 inclus.

Fait à Arpajon, le 22 juin 2026
Le Maire,

Isabelle PERDEREAU

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le maire,
Isabelle PERDEREAU